

**DOC CERT L1 - V36**  
**Programme de CERTIFICATION**
*Les liens renvoient au site Intranet de Bureau  
 Alpes Contrôles*

Type de texte	Date mise à jour	Intitulé et lien	Modifications de la réglementation	
<b>Textes réglementaires</b>				
<a href="#">Règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2017 (version consolidée)</a>	déc.-24	concernant les contrôles officiels et les autres activités officielles servant à assurer le respect de la législation alimentaire et de la législation relative aux aliments pour animaux ainsi que des règles relatives à la santé et au bien-être des animaux, à la santé des végétaux et aux produits phytopharmaceutiques	Règlement (UE) 2024/3115 du 27 novembre 2024 (entrée en vigueur 16/12/2024)	
<a href="#">Règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil (version consolidée)</a>	déc.-24	relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques, et abrogeant le règlement (CE) n°834/2007 du Conseil	Règlement (UE) 2025/405 du 13 décembre 2024 (entrée en vigueur 18/03/2025)	2025/405 : autorisation désalcoolisation total par évaporation sous vide partielle ou distillation sous vide ; correction de références réglementaires abrogées.
<b>Règlements d'exécution portant modalités d'application du règlement (UE) 2018/848 et règlements délégués modifiant ou complétant le règlement (UE) 2018/848 :</b>				
<b>Règles de production :</b>				
<a href="#">Règlement délégué (UE) 2020/427 modifiant l'annexe II du règlement de base 2018/848 (version consolidée)</a>	févr-21	En production végétales sur la partie relative aux graines germées, En apiculture sur la partie relative au nourrissage des ruches, En aquaculture sur la partie relative aux juvéniles aquacoles.	Règlement délégué (UE) 2021/269 du 4 décembre 2020	
<a href="#">Règlement délégué (UE) 2021/716 modifiant l'annexe II du règlement de base 2018/848</a>	févr-21	Dérogations graines germées, alimentation aquacole et traitements vétérinaires pour animaux aquaculture art 12 et 15		
<a href="#">Règlement délégué (UE) 2022/474 du 17 janvier 2022 modifiant l'annexe II du règlement (UE) 2018/848</a>	mars-22	Exigences spécifiques applicables à la production et à l'utilisation des plantules non biologiques, en conversion et biologiques ainsi que d'autre matériel de reproduction des végétaux Il sera possible de produire des plants bio à partir de <b>plantes mères ou autre MRV non biologique</b> . Les plants issus de <b>MRV non bio</b> devront être cultivés en bio, avec le lien au sol et sans intrants interdits en AB. Cela concerne uniquement les espèces dont le cycle de culture est supérieur à 12 mois entre plantation et récolte, <b>excluant les annuelles</b> .		
<a href="#">Règlement d'exécution (UE) 2020/464 du 26 mars 2020 (version consolidée)</a>	nov.-21	complète le règlement de base en ajoutant des règles détaillées relatives à :  <b>l'élevage d'animaux terrestres et aquacoles</b> (période allaitement- densités et surfaces intérieures extérieures, caractéristiques espaces extérieurs, /espèce type animaux) <b>les modalités de reconnaissance rétroactive de la période de conversion</b> , <b>la transformation</b> des denrées alimentaires et des aliments des animaux, <b>les bases de données</b> que les Etats membres doivent mettre en place pour renseigner la <b>disponibilité des intrants biologiques</b> (matériel de reproduction des végétaux, animaux bio et juvéniles aquacoles). <i>ajout cervidé lapins</i>	Règlement d'exécution (UE) 2021/1921 du 4 novembre 2021	
<a href="#">Règlement délégué (UE) 2020/1794 du 16 septembre 2020 (version consolidée)</a>	déc.-20	<b>SEMENCES</b> modifie l'annexe II du règlement de base pour ce qui concerne le <b>matériel de reproduction des végétaux en conversion et non biologiques (les semences et les plants)</b> .	Rectificatif du 29 décembre 2020	

Type de texte	Date mise à jour	Intitulé et lien	Modifications de la règlementation	
<b>Textes réglementaires</b>				
<a href="#">Règlement délégué (EU) 2021/1189 du 7 mai 2021 (version consolidée)</a>	juin-22	<b>SEMENCES</b> matériel de reproduction végétale de <b>matériel hétérogène</b> biologique de genres ou d'espèces particulier	Règlement délégué (UE) 2022/923 du 11 mars 2022	
<a href="#">Règlement délégué (UE) 2020/2146 du 24 septembre 2020 (version consolidée)</a>	déc.-23	complète le règlement de base pour ce qui a trait aux <b>règles de productions exceptionnelles</b> (notamment l'octroi de dérogation en cas de <b>circonstances catastrophiques</b> , de type sécheresse par exemple).	Règlement délégué (UE) 2023/2911 du 16 octobre 2023	
<a href="#">Règlement d'exécution (UE) 2021/1165 du 15 juillet 2021 (version consolidée)</a>	mai-25	qui dresse la <b>liste des produits et substances autorisés</b> en agriculture biologique : Produits phytopharmaceutiques (annexe I); Fertilisants, amendements (annexe II); Production des aliments pour animaux (annexe III); Produits de nettoyage et de désinfection (annexe IV); Produits pour les denrées alimentaires et la levure (annexe V); Produits autorisés dans les pays tiers (annexe VI, vide à ce jour).	<a href="#">Règlement (UE) 2025/973 du 23 mai 2025</a>	Ajout de nouvelles substances dans les annexes produits phytos, engrains/amendements et matières premières aliments pour animaux ; refonte de l'annexe V additifs et auxiliaires technologiques ; ajout de règles pour l'autorisation de produits et substances pour la production bio en provenance des pays tiers et région ultrapériphérique de l'Union.
<a href="#">Règlement délégué (UE) 2021/1691 du 12 juillet 2021</a>	juillet-21	<b>REGISTRES</b> modifiant l'annexe II du règlement (UE) 2018/848 en ce qui concerne les exigences en matière de <b>tenue de registres pour les opérateurs de la production biologique (cahier de culture, cahier d'élevage, justificatifs des dérogations obtenues, registre de rucher, registres de transformation, recettes, formules aliments pour animaux ...)</b>		
<a href="#">Règlement délégué (UE) 2021/642 du 30 octobre 2020</a>	octobre-20	qui modifie des dispositions relatives à l' <b>étiquetage</b> dans le règlement de base et modifiant l'annexe III du R(UE) 2018/848. Les modifications portent sur l'étiquetage des produits biologiques, notamment les <b>aliments composés pour animaux et les mélanges de semences de plantes fourragères</b>		
<a href="#">Règlement délégué (UE) 2024/2867 du 2 septembre 2024</a>	septembre-24	modifiant le Règlement (UE) 2018/848 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne la <b>présentation du logo de production biologique de l'Union européenne</b>		
<b>Règles de contrôles :</b>				
<a href="#">Règlement d'exécution (UE) 2021/279 du 22 février 2021 (version consolidée)</a>	mai-21	portant modalités d'application du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les contrôles et les autres mesures visant à garantir la traçabilité et la conformité dans la production biologique, ainsi que l'étiquetage des produits biologiques Procédure à suivre par opérateur en cas de soupçon de présence de produits ou substances non autorisés • Méthodologie pour une enquête officielle • Etiquetage : produits en conversion, code OC/Origine • Groupe d'opérateurs (taille maxi, documents/registres, fonctionnement) • Pourcentage de contrôles et d'échantillonnage • Catalogue National des Mesures • Echanges d'infos sous OFIS	Rectificatif du 20 mai 2021	
<a href="#">Règlement d'exécution (UE) 2021/771 du 21 janvier 2021 (version consolidée)</a>	novembre-21	qui précise les critères et conditions des <b>contrôles documentaires (vérifications des documents comptables notamment)</b> .	Rectificatif du 18 novembre 2021	
<a href="#">Règlement délégué (UE) 2021/1006 du 12 avril 2021</a>	avril-21	qui modifie les dispositions relatives au <b>modèle de certificats</b> des opérateurs bio.		
<a href="#">Règlement délégué (UE) 2021/715 du 20 janvier 2021</a>	janvier-21	qui précise les règles applicables aux <b>groupes d'opérateurs</b> .		
<a href="#">Règlement d'exécution (UE) 2023/1195 du 20 juin 2023</a>	juin-23	règles relatives aux détails et au format des informations que les États membres doivent mettre à disposition concernant les résultats des enquêtes officielles relatives aux cas de contamination par des produits ou substances dont l'utilisation n'est pas autorisée en production biologique		
<b>Règles de commerce avec les pays tiers :</b>				

Type de texte	Date mise à jour	Intitulé et lien	Modifications de la règlementation	
<b>Textes réglementaires</b>				
<a href="#">Règlement délégué (UE) 2021/1697 du 13 juillet 2021</a>	juillet-21	qui modifie le règlement de base quant aux <b>critères pour la reconnaissance et le retrait de la reconnaissance des autorités compétentes et des organismes certificateurs</b> en charge du contrôle des produits bio dans les pays tiers concernés par le régime de la conformité.		
<a href="#">Règlement délégué (UE) 2021/1698 du 13 juillet 2021 (version consolidée)</a>	décembre-24	complétant le règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil par des règles de procédure concernant la reconnaissance des autorités et organismes de contrôle qui ont compétence pour effectuer des contrôles portant sur les opérateurs et groupes d'opérateurs certifiés biologiques et sur les produits biologiques dans les pays tiers, et par des règles concernant leur supervision et les contrôles et autres tâches à effectuer par ces autorités et organismes de contrôle	Règlement (UE) 2024/3095 du 29 juillet 2024	
<a href="#">Règlement d'exécution (UE) 2021/1378 (version consolidée)</a>	mai-25	qui modifie les dispositions relatives au <b>modèle de certificats</b> des opérateurs et <b>liste des OC reconnus EN PAYS TIERS</b> .	<a href="#">Règlement d'exécution (UE) 2025/882 du 14 mai 2025</a>	Ajout d'organismes de contrôle reconnus
			<a href="#">Règlement d'exécution (UE) 2024/3121 du 16 décembre 2024</a>	
<a href="#">Règlement délégué (UE) 2021/2306 du 21 octobre 2021 (version consolidée)</a>	sept-24	complétant le règlement (UE) 2018/848 du parlement européen et du conseil par des <b>règles relatives aux contrôles officiels des envois de produits biologiques et de produits</b> en conversion destinés à l'importation dans l'union et au certificat d'inspection	Règlement délégué (UE) 2024/2975 du 25 septembre 2024	
<a href="#">Règlement d'exécution (UE) 2021/2307 du 21 octobre 2021 (version consolidée)</a>	oct-22	établissant les règles <b>relatives aux documents et aux notifications requis pour les produits biologiques</b> et les produits en conversion destinés à l'importation dans l'union	Règlement 2022/2240 du 22/10/2022	Cachet électronique pour les certificats
<a href="#">Règlement délégué (UE) 2021/2305 du 21 octobre 2021</a>	déc-21	complétant le règlement (UE) 2017/625 du parlement européen et du conseil par des <b>règles relatives aux cas et aux conditions dans lesquels les produits biologiques et les produits en conversion sont exemptés des contrôles officiels</b> aux postes de contrôle frontaliers, au lieu des contrôles officiels pour ces produits, et modifiant les règlements délégués (ue) 2019/2123 et (ue) 2019/2124 de la commission		
<a href="#">Règlement délégué (UE) 2021/2304 du 18 octobre 2021</a>	oct-21	complétant le règlement (UE) 2018/848 du parlement européen et du conseil par des <b>règles relatives à la délivrance de certificats complémentaires attestant la non-utilisation d'antibiotiques dans la production biologique de produits animaux à des fins d'exportation</b>		

Type de texte	Date mise à jour	Intitulé et lien	Modifications de la réglementation
<b>Textes réglementaires</b>			
<a href="#">Règlement d'exécution (UE) 2021/2325 de la commission du 16 décembre 2021 (version consolidée)</a>	mai-25	établissant, conformément au règlement (UE) 2018/848 du parlement européen et du conseil, la liste des pays tiers et la liste des autorités et organismes de contrôle reconnus en vertu de l'article 33, paragraphes 2 et 3, du règlement (CE) n°834/2007 du conseil aux fins de l'importation de produits biologiques dans l'union	<a href="#">Règlement d'exécution (UE) 2025/883 du 14 mai 2025</a> Mise à jour des OC pour Australie, Inde, Corée, Japon, Etats-Unis ; Japon : extension de sa reconnaissance aux produits animaux vivants et non transformés ainsi qu'à tous les produits agricoles transformés destinés à l'alimentation humaine, y compris le vin et les boissons alcoolisées ; Suppression de la liste des OC de l'Annexe II, remplacement de l'annexe I Catégorie de produits.
<a href="#">Règlement délégué (UE) 2021/1342 du 27 mai 2021 (version consolidée)</a>	oct-23	encadrer les informations à transmettre par les pays tiers et par les autorités et organismes de contrôle aux fins de la supervision de leur reconnaissance.	Règlement délégué (UE) 2024/230 de la Commission du 25 octobre 2023
<b>CODES</b>			
<a href="#">CODE RURAL ET DE LA PECHE MARITIME</a>	en cours de validité	Articles afférents du TITRE IV du LIVRE VI (Pour la partie spécifiquement "Agriculture biologique", chapitre 1er section 1 et chapitres 5)	Voir mises à jour du Code rural sous <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/initRechCodeArticle.do">https://www.legifrance.gouv.fr/initRechCodeArticle.do</a>
<a href="#">CODE DE LA CONSOMMATION</a>	en cours de validité	Articles afférents du Titre III du Livre IV du code de la consommation (Pour la partie spécifiquement "Agriculture biologique", voir chapitres II sous-section 3 et 4) et Titre 1 chapitre 2 (section 4 sous section 17 et 17 bis)	Voir mises à jour du Codeconsommation sous <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/initRechCodeArticle.do">https://www.legifrance.gouv.fr/initRechCodeArticle.do</a> <a href="#">Décret 2024-1347 du 30 décembre 2024</a>
<b>Documents INAO</b>			
<a href="#">Circulaire INAO</a>	Version de 20/12/2024	<a href="#">INAO – CIRC – 2021 - 03 - Délégation de tâches aux organismes de contrôle dans le domaine de l'agriculture biologique</a>	
<a href="#">Circulaire INAO</a>	Version de 14/12/2021	<a href="#">INAO – DIR – CAC – 7 principes généraux du contrôle de la production biologique</a>	
<a href="#">Circulaire INAO</a>	Version de 08/08/2023	<a href="#">INAO-CIRC-2021-04 PROCEDURES ET MODALITES D'AGREMENT DES ORGANISMES DE CONTROLE</a>	
<a href="#">Circulaire INAO</a>	Version du 19/12/2023	<a href="#">INAO-CIRC-2021-01 - Modalités pratiques d'échanges de données entre les organismes certificateurs en agriculture biologique et l'INAO</a>	
<a href="#">Décision INAO</a>	Version de 20/12/2024	<a href="#">INAO-DEC-CONT-AB-1 - Dispositions de contrôle communes relatives à la stratégie analytique (jusqu'au 31/12/2025)</a>	
<a href="#">Décision INAO</a>	Version de 23/07/2025	<a href="#">INAO-DEC-CONT-AB-1 - Dispositions de contrôle communes relatives à la stratégie analytique (à compter du 01/01/2026)</a>	
<a href="#">Décision INAO</a>	Version de Février 2021	<a href="#">INAO-DEC-CONT-AB-2 - Dispositions de contrôle communes au cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en Agriculture Biologique</a>	
<a href="#">Décision INAO</a>	Version de 25/07/2025	<a href="#">INAO-DEC-CONT-AB-4 - Dispositions de contrôle communes relatives à la certification selon le mode de production biologique</a>	
<a href="#">Décision INAO</a>	Version du 14/12/2023	<a href="#">INAO-CIRC-2023-01 Reconnaissance rétroactive d'une période antérieure comme faisant partie de la période de conversion en vue de la production biologique</a>	
<b>Cahiers des charges français et avenants</b>			
<a href="#">Cahier des charges</a>	Arrêté du 28/12/2021 (JORF du 31/12/2021)	<a href="#">Cahier des charges et avenants concernant le mode d'agriculture biologique d'animaux d'élevage</a>	
<a href="#">Cahier des charges</a>	Arrêté du 09/12/2019 (JORF du 12/12/2019)	<a href="#">Cahier des charges relatif à la restauration hors foyer à caractère commercial en agriculture biologique</a>	
<a href="#">Cahier des charges</a>	Arrêté du 15/07/2024 (JORF du 31/07/2024)	<a href="#">Cahier des charges français concernant le mode de production biologique du SEL</a>	
<b>Guides de lecture et ses notes de lecture</b>			

Type de texte	Date mise à jour	Intitulé et lien	Modifications de la réglementation
<b>Textes réglementaires</b>			
Guide de lecture (et ses notes de lecture)	19/06/2025	<a href="#">Guide de lecture</a>	<p><b>Mise à jour du 19/06/2025</b> Mise à jour du 11/03/2025 (3/4 cycle de vie et aquaculture)</p> <p><b>GDL</b> : - Ecobuage, règles de composition sur les terreaux (terres végétales et forestières interdites), plantules d'algues d'origine biologiques requises, spores non bio OK (accepté plantules sauvages pour la génétique). <b>Note de lecture MRV</b> : refonte 1.1, entrée en vigueur des dérogations temporaires pour les potagères au 01/07/25, ajout d'un 3.3 (obligation déclarative des multiplicateurs auprès du SOC : déclaration parcellaire bio à faire).</p>
<b>Outils pratiques (listes des intrants autorisés)</b>			
		<a href="#">Voir le site internet de l'ITAB</a>	
<b>Règles d'usage de la marque AB</b>			
Règles d'usage de la marque	févr-12	<a href="#">Règles d'usage de la marque</a>	
Note d'information	déc-19	<a href="#">Note d'information règles d'usage de la marque AB - Précisions</a>	
<b>Documents qualité</b>			
CERT P2	V10	Procédure de certification, surveillance et renouvellement	
CERT P9	V6	Traitemet offre et commande métier CERT	
CERT PC2	V2	Dispositions de Contrôle Spécifiques du cahier des charges français sur la production d'escargots, d'autruches et de lamas/alpagas biologiques	Validation agrément lamas/alpagas : courrier du 16/03/2023